

補充すること。このようにして任命された委員長は、第三一三号に定めるところにより次の全権委員会議が定める日までその職にとどまるものとし、次の全権委員会議においてこの職に対する被選挙資格を有する。

(q) 国際周波数登録委員会の委員の職が空席となつた場合には、第三一五号に定める手続に従つてこれを補充すること。

(r) この条約に定めるその他の職務並びに、この条約及び業務規則の範囲内において、連合の良好な管理又はその常設機関のそれぞれの良好な管理に必要と認めるすべての職務を行うこと。

(s) この条約、業務規則及びこれらの附属書に規定されておらず、かつ、次の権限のある会議まで解決を待つことができない問題を暫定的に処理するため、連合員の過半数の同意を得て必要な措置をとること。

(t) 前回の全権委員会議の後の連合のすべての機関の活動に関する報告を提出すること。

(u) 会期の後でできる限り速やかに、業務の概要記録及び有用と認めるすべての文書を連合員に送付すること。

(v) 連合の職員の衡平な地理的配分を確保するために必要な決定を行うものとし、この決定の実施について監督すること。

第五十六条 事務総局

1 事務総局長は、次のことを行う。

(a) 連合の職員、財源その他の資源の最も効果的かつ経済的

Un directeur ainsi nommé reste en fonctions jusqu'à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires suivante comme le stipule le numéro 323. Il peut être élu à ce poste lors de la Conférence de plénipotentiaires suivante:

g) procède à la désignation d'un titulaire au poste devenu vacant, de membre du Comité international d'enregistrement des fréquences selon la procédure prévue au numéro 315;

r) remplit les autres fonctions prévues dans la Convention et, dans le cadre de celle-ci et des Règlements administratifs, toutes les fonctions jugées nécessaires à la bonne administration de l'Union ou de ses organes permanents pris individuellement;

s) prend les dispositions nécessaires, après accord de la majorité des Membres de l'Union, pour résoudre à titre provisoire les cas non prévus dans la Convention, les Règlements administratifs et leurs annexes, pour la solution desquels il n'est plus possible d'attendre la prochaine conférence complète;

t) soumet un rapport sur les activités de tous les organes de l'Union depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires;

u) envoie aux Membres de l'Union le plus tôt possible après chacune de ses sessions, des comptes rendus succincts de ses travaux, ainsi que tous documents qu'il juge utiles;

v) prend les décisions nécessaires pour assurer la répartition géographique équitable du personnel de l'Union et contrôle l'exécution de ces décisions.

ARTICLE 56

Secrétariat général

1. Le secrétaire général:

a) coordonne les activités des différents organes permanents de l'Union en tenant compte des vues du Comité de coordination

- な活用を確保するため、第九六号に規定する調整委員会の意見を考慮して、連合の各常設機関の活動を調整する。）、全権委員会が与える指示及び管理理事会が定める規則に従つて、事務総局の業務を組織し、及び事務総局の職員を任命すること。
- (c) 常設機関の専門事務局の設置に関する事務的措施をとり、並びに各常設機関の長による選考及び推薦に基づいて専門事務局の職員を任命すること。もつとも、任免の最終の決定は、事務総局長が行つ。
- (d) 国際連合及び専門機関の決定で共通制度の勤務、手当及び年金の条件に影響を及ぼすものを管理理事会に報告すること。
- (e) 管理理事会が承認する事務規則及び会計規則の適用を確保すること。
- (f) 連合の機関に対して法律上の助言を与えること。
- (g) 事務的な管理の必要上、連合の本部職員の最も有効な活用を確保し及び共通制度の勤務条件をこれらの職員に適用するため、これらの職員の監督を行うこと。国際諮問委員会の委員長を直接補佐するために任命される職員及び国際周波数登録委員会を直接補佐するために任命される職員は、管理理事会及び事務総局長の一般的な事務上の指示に従いつつ、上司の直接の指揮の下に執務する。
- (h) 連合の全般的な利益のため、国際周波数登録委員会の議長又は関係諮問委員会の委員長と協議の上、連合の本部における事務量の變動に応じて職員を他の職務に臨時に配置すること。事務総局長は、臨時の配置及びその会計上の影響について管理理事会に報告する。

- dont il est question au numéro 96, afin d'assurer une utilisation aussi efficace et économique que possible du personnel, des fonds et des autres ressources de l'Union;
- b) organise le travail du Secrétariat général et nomme le personnel de ce Secrétariat, en se conformant aux directives données par la Conférence de plénipotentiaires et aux règlements établis par le Conseil d'administration;
- c) prend les mesures administratives relatives à la constitution des secrétariats spécialisés des organes permanents et nomme le personnel de ces secrétariats sur la base du choix et des propositions du chef de chaque organe permanent, la décision finale de nomination ou de licenciement appartenant cependant au secrétaire général;
- d) porte à la connaissance du Conseil d'administration toute décision, prise par les Nations Unies et les institutions spécialisées, qui affecte les conditions de service, d'indemnités et de pensions du régime commun;
- e) veille à l'application des règlements administratifs et financiers approuvés par le Conseil d'administration;
- f) fournit des avis juridiques aux organes de l'Union;
- g) supervise, pour les besoins de la gestion administrative, le personnel du siège de l'Union, afin d'assurer une utilisation aussi efficace que possible de ce personnel et de lui appliquer les conditions d'emploi du régime commun. Le personnel désigné pour assister directement les directeurs des Comités consultatifs internationaux et le Comité international d'enregistrement des fréquences travaille sous les ordres directs des hauts fonctionnaires intéressés, mais conformément aux directives administratives générales du Conseil d'administration et du secrétaire général;
- h) dans l'intérêt général de l'Union et en consultation avec le président du Comité international d'enregistrement des fréquences ou avec le directeur du Comité consultatif en cause, affecte temporairement des fonctionnaires à d'autres emplois en fonction des fluctuations du travail au siège de l'Union. Le secrétaire général signale au Conseil d'administration des affectations temporaires et leurs conséquences financières;

- 二八四 (i) 連合の会議の前後において事務局としての事務を行うことと。
- 二八五 (j) 地域的な協議の結果を考慮して、第四五〇号に定める代表団の長の第一回会合のために勧告を作成すること。
- 二八六 (k) 必要な場合には招請政府と協力して、連合の会議の事務局を設置し、及び関係常設機関の長と協力して、必要と認める範囲で第二八三号の規定に従つて連合の職員を臨時に配置することにより、連合の各常設機関の会合の開催に必要な役務を提供すること。事務総局長は、請求があるときは、契約によつて、電気通信に関するその他の会合の事務局を設置することができる。
- 二八七 (l) 連合の常設機関又は主管庁が提供する資料によつて作成する正式の記録（登録原簿その他国際周波数登録委員会の任務に関係がある不可欠な記録を除く。）を常時整備しておくこと。
- 二八八 (m) 連合の常設機関の主要な報告並びに電気通信の国際業務の利用に関する意見及びこの意見に由来する運用上の指示を発表すること。
- 二八九 (n) 電気通信に関する国際協定及び地域的協定でその締約国から通報されるものを発表し、当該協定に関する文書を常時整備しておくこと。
- 二九〇 (o) 国際周波数登録委員会の技術基準並びに同委員会がその任務として作成する周波数及び対地静止衛星軌道の位置の割当て及び利用に関するその他の資料を発表すること。
- 二九一 (p) 必要な場合には連合の他の常設機関の援助を得て、次のものを作成し、発表し、及び常時整備しておくこと。
- 二九二 1 連合の構成及び組織を示す文書

- 284 i) assure le travail de secrétariat qui précède et qui suit les conférences de l'Union;
- 285 j) prépare des recommandations pour la première réunion des chefs de délégation mentionnée au numéro 450, en tenant compte des résultats des consultations régionales éventuelles;
- 286 k) assure, s'il y a lieu en coopération avec le gouvernement invitant, le secrétariat des conférences de l'Union et, en collaboration avec le chef de l'organe permanent intéressé, fournit les services nécessaires à la tenue des réunions de chaque organe permanent de l'Union, en recourant, dans la mesure où il l'estime nécessaire, au personnel de l'Union, conformément au numéro 283. Le secrétaire général peut aussi, sur demande et sur la base d'un contrat, assurer le secrétariat de toute autre réunion relative aux télécommunications;
- 287 l) tient à jour les nomenclatures officielles établies d'après les renseignements fournis à cet effet par les organes permanents de l'Union ou par les administrations, à l'exception des fichiers de référence et de tous autres dossiers indispensables qui peuvent avoir trait aux fonctions du Comité international d'enregistrement des fréquences;
- 288 m) publie les principaux rapports des organes permanents de l'Union ainsi que les avis et les instructions d'exploitation à utiliser dans les services internationaux de télécommunication qui découlent de ces avis;
- 289 n) publie les accords internationaux et régionaux concernant les télécommunications qui lui sont communiqués par les parties, et tient à jour les documents qui s'y rapportent;
- 290 o) publie les normes techniques du Comité international d'enregistrement des fréquences, ainsi que toute autre donnée concernant l'attribution et l'utilisation des fréquences et des positions de satellites sur l'orbite des satellites géostationnaires, telle qu'elle a été élaborée par le Comité dans l'exercice de ses fonctions;
- 291 p) établit, publie et tient à jour en recourant, le cas échéant, aux autres organes permanents de l'Union;
- 292 1. une documentation indiquant la composition et la structure de l'Union;

二九三	2 業務規則に規定する連合の一般統計及び正式の業務書類
二九四	3 会議又は管理理事会の指示によつて作成するその他のすべての文書
二九五	(q) 全世界における電気通信に関する国内情報及び国際情報を収集し、適当な形式によつて発表すること。
二九六	(r) 連合の他の常設機関と協力して、開発途上国の電気通信網の改善を援助するため、これらの国にとつて特に有用と認められる技術及び業務に関する情報を収集し及び発表し、また、国際連合の主催する国際的計画が提供する可能性についてこれらの国の注意を促すこと。
二九七	(s) 電気通信業務の最高の能力を確保すること、特に、混信を減少させるための無線周波数の最良の利用を確保することを目的として、技術的手段の実施に關して連合員にとつて有用と認められるすべての情報を収集し、発表すること。
二九八	(t) 収集された情報又は利用することができる情報（他の国際機関から収集することができるとを含む。）により、電気通信に関する一般の情報及び資料の雑誌を定期的に刊行すること。
二九九	(u) 関係国際諮問委員会の委員長又は、必要な場合には、国際周波数登録委員会の議長と協議の上、連合のすべての刊行物の形式及び体裁を、その性格及び内容並びに最も適當かつ経済的な刊行方法を考慮して決定すること。
三〇〇	(v) 発表された文書を適當な時期に配布するよう必要な措置をとること。
三〇一	(w) 調整委員会と協議を行い、かつ、できる限りの節減を行つた後、全権委員會議が定める限度額の範囲内で連合の経

293	2. les statistiques générales et les documents officiels de service de l'Union prescrits dans les Règlements administratifs;
294	3. tous autres documents dont l'établissement est prescrit par les conférences et par le Conseil d'administration;
295	q) rassemble et publie, sous forme appropriée, les renseignements nationaux et internationaux concernant les télécommunications dans le monde entier;
296	r) recueille et publie, en collaboration avec les autres organes permanents de l'Union, les informations de caractère technique ou administratif qui pourraient être particulièrement utiles pour les pays en développement afin de les aider à améliorer leurs réseaux de télécommunication. L'attention de ces pays est également attirée sur les possibilités offertes par les programmes internationaux placés sous les auspices des Nations Unies;
297	s) rassemble et publie tous les renseignements susceptibles d'être utiles aux Membres, concernant la mise en œuvre de moyens techniques destinés à obtenir le meilleur rendement des services de télécommunication et, notamment, le meilleur emploi possible des fréquences radioélectriques en vue de diminuer les brouillages;
298	t) publie périodiquement, à l'aide des renseignements réunis ou mis à sa disposition, y compris ceux qu'il peut recueillir auprès d'autres organisations internationales, un journal d'information et de documentation générales sur les télécommunications;
299	u) détermine, en consultation avec le directeur du Comité consultatif international intéressé ou, suivant le cas, avec le président du Comité international d'enregistrement des fréquences, la forme et la présentation de toutes les publications de l'Union, en tenant compte de leur nature et de leur contenu ainsi que du mode de publication le mieux approprié et le plus économique;
300	v) prend les mesures nécessaires pour que les documents publiés soient distribués en temps opportun;
301	w) après consultation avec le Comité de coordination et après avoir réalisé toutes les économies possibles, prépare et soumet au Conseil d'administration un projet de budget annuel et un budget

費を賄う年度予算案及びその翌年度の予算の見積書であつて二の様式から成るものを作成し、管理理事会に提出すること。一の様式は、分担単位当たりの増額を伴わない予算額を示し、他の様式は、追加議定書Ⅰに定められた限度内の増額を伴う予算額(予備勘定のための繰入れを行った後のもの)を示す。この予算案及び費用分析を掲げるその附属書は、管理理事会の承認を得た後、すべての連合員に情報として送付する。

(x) 調整委員会と協議を行い、その意見を考慮した後、管理理事会の指示に従つて、連合の本部における主要な活動に関する将来の作業計画を作成し、管理理事会に提出すること。

(y) 職の再分類、職員の採用及び職の廃止について、数年間にわたる計画を作成し、管理理事会に提出すること。

(z) 調整委員会の意見を考慮し、合理化によつて得られた成果に特に留意して、管理理事会の会期直前の年の連合の本部における主要な活動の費用分析を作成し、管理理事会に提出すること。

(aa) 調整委員会の援助の下に、管理理事会に毎年提出する会計報告及び全権委員会議直前までの総括的計算書を作成すること。これらの報告及び計算書は、管理理事会の検査及び承認を得た後、連合員に送付し、並びに審査及び最終的承認を受けるために次回の全権委員会議に提出する。

(ab) 調整委員会の援助の下に、連合の活動に関する年次報告を作成し、管理理事会の承認を得た後、すべての連合員に送付すること。

(ac) その他連合のすべての事務局的職務を行うこと。

prévisionnel pour l'année suivante, couvrant les dépenses de l'Union dans les limites fixées par la Conférence de plénipotentiaires et comprenant deux versions. Une version correspondra à une croissance zéro pour l'unité de contribution, l'autre à une croissance inférieure ou égale à toute limite fixée par le Protocole additionnel I après prélèvement éventuel sur le compte de provision. Le projet de budget et l'annexe contenant une analyse des coûts, après approbation par le Conseil, sont transmis à titre d'information à tous les Membres de l'Union.

x) après consultation avec le Comité de coordination et compte tenu des vues de celui-ci, préparer et soumettre au Conseil d'administration des plans de travail pour l'avenir portant sur les principales activités exercées au siège de l'Union conformément aux directives du Conseil d'administration;

y) préparer et soumettre au Conseil d'administration des plans pluri-annuels de reclassement de postes de travail, de recrutement et de suppression d'emplois;

z) en tenant compte de l'opinion du Comité de coordination, préparer et soumettre au Conseil d'administration des analyses de coûts des principales activités exercées au siège de l'Union lors de l'année précédant la session, en tenant compte surtout des effets de rationalisation obtenus;

aa) avec l'aide du Comité de coordination, établir un rapport de gestion financière soumis chaque année au Conseil d'administration et un compte récapitulatif à la veille de chaque Conférence de plénipotentiaires; ces documents, après vérification et approbation par le Conseil d'administration, sont communiqués aux Membres et soumis à la Conférence de plénipotentiaires suivante aux fins d'examen et d'approbation définitive;

ab) avec l'aide du Comité de coordination, établir un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil d'administration, à tous les Membres;

ac) assurer toutes les autres fonctions de secrétariat de l'Union;

三〇二
三〇三
三〇四
三〇五
三〇六
三〇七

302
303
304
305
306
307

三〇八 (ad) 管理理事會が委任するその他の職務を行うこと。

三〇九 2 事務総局長又は事務総局次長は、全権委員會議及び主管庁會議並びに國際諮問委員會の總會に顧問の資格で出席するものとする。管理理事會の会合への参加については、第二四一號及び第二四二號に定めるところによる。事務総局長又はその代理は、連合の他のすべての会合に顧問の資格で参加することができる。

第五十七條 國際周波數登錄委員會

三一〇 1 (1) 國際周波數登錄委員會の委員は、無線通信の分野において十分な技術的能力を有し、かつ、周波數の割当て及び利用について実務上の經驗を有する者でなければならない。

三一 1 (2) 各委員は、また、第七九號の規定によつて國際周波數登錄委員會が取り扱う問題を一層理解することができるように、世界の特定の地域の地理的、經濟的及び人口の事情に精通していなければならない。

三二 2 (1) 選挙の手続は、第七三號に定めるところに従つて、全権委員會議が定める。

三三 2 (2) 在任中の委員は、各選挙において、自己の属する国により候補者として再び指名されることができる。

三四 3 (3) 委員は、当該委員を選出した全権委員會議が定める日に就任し、通常、その後任者を選出する會議が定める日までその職にとどまる。

三五 4 (4) 委員を選出する全権委員會議から委員を選出する全権委員會議までの間において、選出された委員が辞職し、職務を放棄し、又は死亡した場合には、事務総局長は、國際周

308 *ad* accomplit toute autre fonction que lui confie le Conseil d'administration.

309 2. Il convient que le secrétaire général ou le vice-secrétaire général assiste, à titre consultatif, aux Conférences de plénipotentiaires et aux conférences administratives de l'Union ainsi qu'aux assemblées plénières des Comités consultatifs internationaux; leur participation aux séances du Conseil d'administration est régie par les dispositions des numéros 241 et 242; le secrétaire général ou son représentant peut participer, à titre consultatif, à toutes les autres réunions de l'Union.

ARTICLE 57

Comité international d'enregistrement des fréquences

310 1. (1) Les membres du Comité international d'enregistrement des fréquences doivent être pleinement qualifiés par leur compétence technique dans le domaine des radiocommunications et posséder une expérience pratique en matière d'attribution et d'utilisation des fréquences.

311 (2) En outre, pour permettre une meilleure compréhension des problèmes qui viennent devant le Comité en vertu du numéro 79, chaque membre doit être au courant des conditions géographiques, économiques et démographiques d'une région particulière du globe.

312 2. (1) La procédure d'élection est établie par la Conférence de plénipotentiaires de la façon spécifiée au numéro 73.

313 (2) A chaque élection, tout membre du Comité en fonctions peut être proposé à nouveau comme candidat par le pays dont il est ressortissant.

314 (3) Les membres du Comité prennent leur service à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires qui les a élus. Ils restent normalement en fonctions jusqu'à la date fixée par la conférence qui élit leurs successeurs.

315 (4) Si, dans l'intervalle qui sépare deux Conférences de plénipotentiaires chargées d'être les membres du Comité, un membre élu du Comité démissionne, abandonne ses fonctions ou décède, le président du Comité demande au secrétaire général d'inviter les Membres de l'Union

波数登録委員会の議長の請求により、関係地域に属する連合員に管理理事会の次回の年次会期における後任者の選挙のための候補者を指名するよう要請する。ただし、管理理事会の会期の前において又は管理理事会の年次会期から次の全権委員会議までの間において九十日を超えて空席が生ずる場合には、当該委員の属する国は、自国民である後任者をできる限り速やかに、かつ、九十日以内に指名するものとし、この後任者は、管理理事会又は次の全権委員会議が選出する新たな委員が就任するまでその職にとどまる。自国民である後任者を指名した場合には、この後任者に係る旅費は、その主管庁の負担とする。後任者は、場合に応じ、管理理事会又は全権委員会議による選挙に対する候補者として指名されることができると。

三二六 3 (1) 国際周波数登録委員会の運営方法は、無線通信規則で定める。

三二七 (2) 委員は、議長及び副議長を互選する。議長及び副議長は、一年間その職務を行う。その後は毎年、副議長が議長の職を継ぎ、新たに副議長が選出される。

三二八 (3) 国際周波数登録委員会は、専門事務局によつて補佐される。

三二九 4 委員は、その職務の遂行に当たり、いかなる政府若しくはその職員又はいかなる公私の機関若しくは人からもその指示を求めてはならず又は受けてはならない。また、連合員は、国際周波数登録委員会及びその委員の職務の国際的な性格を尊重するものとし、いかなる場合にも、これらの委員に対し、その職務の遂行について影響を及ぼさうとしてはならない。

qui font partie de la région intéressée à proposer des candidats pour l'élection d'un remplaçant par le Conseil d'administration lors de sa session annuelle suivante. Cependant, si la vacance se produit plus de 90 jours avant la session du Conseil d'administration ou après la session annuelle du Conseil d'administration qui précède la prochaine Conférence de plénipotentiaires, le pays dont ce membre était ressortissant désigne, aussitôt que possible et dans les 90 jours, un remplaçant également ressortissant de ce pays, qui restera en fonctions jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau membre élu par le Conseil d'administration ou jusqu'à l'entrée en fonctions des nouveaux membres du Comité élus par la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Dans les deux cas, les dépenses qu'entraîne le voyage du remplaçant sont à la charge de son administration. Le remplaçant pourra être présenté comme candidat à l'élection par le Conseil d'administration ou par la Conférence de plénipotentiaires, selon le cas.

316 3. (1) Les méthodes de travail du Comité sont définies dans le Règlement des radiocommunications.

317 (2) Les membres du Comité élisent parmi eux un président et un vice-président, lesquels remplissent leurs fonctions pendant une durée d'une année. Par la suite, le vice-président succède chaque année au président, et un nouveau vice-président est élu.

318 (3) Le Comité dispose d'un secrétariat spécialisé.

319 4. Aucun membre du Comité ne doit, relativement à l'exercice de ses fonctions, demander ni recevoir d'instructions d'aucun gouvernement, ni d'aucun membre d'un gouvernement quelconque, ni d'aucune organisation ou personne publique ou privée. De plus, chaque membre doit respecter le caractère international du Comité et des fonctions de ses membres et il ne doit en aucun cas essayer d'influencer l'un quelconque d'entre eux dans l'exercice de ses fonctions.

第五十八条 国際諮問委員会

- 三二〇 1 各国際諮問委員会の運営は、次のものによつて行う。
- 三二一 (a) 総会 総会は、四年ごとに会合することが望ましい。総会は、関係世界主管庁会議が招請されたときは、できる限り、当該会議の少なくとも八箇月前に会合する。
- 三二二 (b) 研究委員会 研究委員会は、検討すべき問題を取り扱うため、総会が設置する。
- 三二三 (c) 委員長 委員長は、全権委員会議から全権委員会議までの期間のために全権委員会議が選出する。委員長は、次の全権委員会議で再選されることができる。不測の事情により委員長の職が空席となつた場合には、第二六八号の規定に従つて、管理理事会が次の年次会期において新たな委員長を任命する。
- 三二四 (d) 専門事務局 専門事務局は、委員長を補佐する。
- 三二五 (e) 研究所又は技術的施設 研究所又は技術的施設は、連合が設置する。
- 三二六 2 (1) 各国際諮問委員会が研究し及び意見を表明すべき問題は、その総会が自ら研究に付することを決定した問題又は総会から総会までの間において少なくとも二十の連合員が研究に付することを通信によつて請求し若しくは承認した問題のほか、全権委員会議、主管庁会議、管理理事会、他の国際諮問委員会又は国際周波数登録委員会によつて付託される問題とする。
- 三二七 (2) 各国際諮問委員会は、また、関係国の請求に基づき、その国内電気通信の問題について研究し、及び助言を与える

一九八二年の国際電気通信条約及び紛争解決議定書

ARTICLE 58

Comités consultatifs internationaux

- 320 1. Le fonctionnement de chaque Comité consultatif international est assuré par:
- 321 a) l'assemblée plénière, réunie de préférence tous les quatre ans. Lorsqu'une conférence administrative mondiale correspondante a été convoquée, la réunion de l'assemblée plénière se tient, si possible, au moins huit mois avant cette conférence;
- 322 b) les commissions d'études constituées par l'assemblée plénière pour traiter les questions à examiner;
- 323 c) un directeur élu par la Conférence de plénipotentiaires, pour la période séparant deux Conférences de plénipotentiaires. Il est rééligible à la Conférence de plénipotentiaires suivante. Si le poste se trouve inopinément vacant, le Conseil d'administration, lors de sa session annuelle suivante, désigne le nouveau directeur conformément aux dispositions du numéro 268;
- 324 d) un secrétariat spécialisé qui assiste le directeur;
- 325 e) des laboratoires ou installations techniques créés par l'Union.
- 326 2. (1) Les questions étudiées par chaque Comité consultatif international, et sur lesquelles il est chargé d'émettre des recommandations, lui sont posées par la Conférence de plénipotentiaires, par une conférence administrative, par le Conseil d'administration, par l'autre Comité consultatif ou par le Comité international d'enregistrement des fréquences. Ces questions viennent s'ajouter à celles que l'assemblée plénière du Comité consultatif interesse lui-même à décider de retenir, ou, dans l'intervalle des assemblées plénières, à celles dont l'inscription a été demandée ou approuvée par correspondance par vingt Membres de l'Union au moins.
- 327 (2) Sur demande des pays intéressés, chaque Comité consultatif international peut également faire des études et donner des conseils sur des questions relatives aux télécommunications nationales de ces pays. L'étude

ことができる。この問題の研究は、第三二六号の規定に従つて行うものとし、技術的な解決方法の比較を前提とする場合には、経済的な要素を考慮することができると。

第五十九条 調整委員会

三二八

1(1) 調整委員会は、第九七号に規定するすべての事項について事務総局長を補佐し、及び事務総局長に助言を与えるものとし、また、第二七六号、第二九八号、第三〇一号、第三〇二号、第三〇五号及び第三〇六号の規定に基づいて事務総局長に課される任務の遂行を補佐する。

三二九

(2) 調整委員会は、連合の常設機関が第三十九条及び第四十条に規定するすべての国際機関の会議に代表者を出席させることについて、これらの国際機関との調整を確保する。

三三〇

(3) 調整委員会は、技術協力の分野における連合の活動の結果を審査し、事務総局長を通じて管理理事会に勧告を提出する。

三三一

2 調整委員会は、全会一致の合意により結論に達するように努める。調整委員会の議長は、調整委員会の過半数の支持を得られない場合において、審議中の問題の解決が緊急を要すると認め、かつ、管理理事会の次の会期まで待つことができるとが、例外的に自らの責任で決定を行うことができる。この場合において、議長は、この問題について、当該決定を行った理由及び調整委員会の他の構成員が書面により表明した意見を付して、管理理事会の構成員に書面中速やかに報告する。過半数の支持を得られなかった審議中の問題が緊急を要しないが重要である場合には、これを管理理事会の次の会期で検討するために提出する。

de ces questions doit être effectuée conformément aux dispositions du numéro 326; dans les cas où cette étude implique la comparaison de plusieurs solutions techniques possibles, des facteurs économiques, peuvent être pris en considération.

ARTICLE 59

Comité de coordination

328

1. (1) Le Comité de coordination assiste et conseille le secrétaire général sur toutes les questions mentionnées au numéro 97; il assiste le secrétaire général dans l'accomplissement des tâches qui sont assignées à celui-ci en vertu des numéros 276, 298, 301, 302, 305 et 306.

329

(2) Le Comité est chargé d'assurer la coordination avec toutes les organisations internationales mentionnées aux articles 39 et 40, en ce qui concerne la représentation des organes permanents de l'Union aux conférences de ces organisations.

330

(3) Le Comité examine les résultats des activités de l'Union dans le domaine de la coopération technique et présente des recommandations au Conseil d'administration par l'intermédiaire du secrétaire général.

331

2. Le Comité doit s'efforcer de formuler ses conclusions par accord unanime. S'il n'est pas appuyé par la majorité du Comité, le président peut, dans des circonstances exceptionnelles, prendre des décisions sous sa propre responsabilité, s'il estime que le règlement des questions en cause est urgent et ne peut attendre la prochaine session du Conseil d'administration. Dans ces circonstances, il fait rapport promptement et par écrit aux Membres du Conseil d'administration sur ces questions, en indiquant les raisons qui l'ont amené à prendre ces décisions, et en lui communiquant les vues, exposées par écrit, des autres membres du Comité. Si les questions étudiées dans de telles circonstances ne sont pas urgentes mais néanmoins importantes, elles doivent être soumises à l'examen du Conseil d'administration à sa prochaine session.

- 三三二 3 調整委員会は、議長の招集によつて、少なくとも毎月一回
会合するものとし、また、必要な場合には、二の構成員の請
求により、会合することができ。
三三三 4 調整委員会の業務に関して作成される報告は、請求に基づ
いて管理理事会の構成員に提供される。

第九章 會議に関する一般規定

第六十条 招請政府がある全権委員会議への招請及び
参加の承認

- 三三四 1 招請政府は、管理理事会と合意の上、會議の確定期日及び
正確な場所を定める。
三三五 2 (1) 招請政府は、會議の確定期日の一年前に、各連合員の政
府に招請状を發出する。
三三六 (2) 招請状は、直接に又は事務総局長若しくは他の政府の仲
介により發出することができ。
三三七 3 事務総局長は、第三十九条の規定に従つて国際連合に招請
状を發出し、及び、請求があるときは、第三十二条に規定す
る電気通信に関する地域的機關に招請状を發出する。
三三八 4 招請政府は、管理理事会と合意の上又は管理理事会の提議
により、国際連合の専門機關及び国際原子力機關に対し、相
互主義に基づいて、顧問の資格で會議に参加するオブザーバ
ーを派遣するよう招請することができる。
三三九 5 (1) 連合員の回答は、會議の開会の遅くとも一箇月前に招請
政府に到着しなければならない。この回答は、代表団の構

- 332 3. Le Comité se réunit sur convocation de son président, au moins
une fois par mois; il peut également se réunir en cas de besoin, à la
demande de deux de ses membres.
333 4. Un rapport sur les travaux du Comité de coordination est établi et
communiqué sur demande aux Membres du Conseil d'administration.

CHAPITRE IX

Dispositions générales concernant les conférences

ARTICLE 60

Invitation et admission aux Conférences de plénipotentiaires
lorsqu'il y a un gouvernement invitant

- 334 1. Le gouvernement invitant, en accord avec le Conseil d'administra-
tion, fixe la date définitive et le lieu exact de la conférence.
335 2. (1) Un an avant cette date, le gouvernement invitant envoie une
invitation au gouvernement de chaque pays Membre de l'Union.
336 (2) Ces invitations peuvent être adressées soit directement, soit
par l'entremise du secrétaire général, soit par l'intermédiaire d'un autre
gouvernement.
337 3. Le secrétaire général adresse une invitation aux Nations Unies
conformément aux dispositions de l'article 39 et, sur leur demande, aux
organisations régionales de télécommunication dont il est fait mention à
l'article 32.
338 4. Le gouvernement invitant, en accord avec le Conseil d'administra-
tion ou sur proposition de ce dernier, peut inviter les institutions
spécialisées des Nations Unies ainsi que l'Agence internationale de
l'énergie atomique à envoyer des observateurs pour participer à la
conférence à titre consultatif, sur la base de la réciprocité.
339 5. (1) Les réponses des Membres doivent parvenir au gouvernement
invitant au plus tard un mois avant l'ouverture de la conférence; elles
doivent, autant que possible, donner toutes indications sur la composition

- 成に関するすべての事項をできる限り示すものとする。
- 三四〇 (2) 招請政府に対する回答は、直接に又は事務総局長若しくは他の政府の仲介により行うことができる。
- 三四一 6 連合のすべての常設機関は、顧問の資格で会議に代表者を出席させる。
- 三四二 7 次の者は、全権委員会議に参加することを認められる。
- 三四三 (a) 第二附属書に定義する代表团
- 三四四 (b) 国際連合のオブザーバー
- 三四五 (c) 第三三七号の規定により招請される電気通信に関する地域的機関のオブザーバー
- 三四六 (d) 第三三八号の規定により招請される専門機関及び国際原子力機関のオブザーバー

第六十一条 招請政府がある主管庁会議への招請及び参加の承認

- 三四七 1 (1) 第三三四号から第三四〇号までの規定は、主管庁会議に準用する。
- 三四八 (2) 連合員は、受領した招請状について、認められた私企業に通知することができる。
- 三四九 2 (1) 招請政府は、管理理事会と合意の上又は管理理事会の提議により、顧問の資格で会議に参加するオブザーバーを派遣することについて関心を有する国際機関に通告を发出することができる。
- 三五〇 (2) 関心を有する国際機関は、招請政府に対し、通告の日付の日から二箇月の期間内に、参加の承認を請求する。
- 三五一 (3) 招請政府は、参加の承認の請求を集める。参加の承認の

- de la délégation.
- 340 (2) Ces réponses peuvent être adressées au gouvernement invitant soit directement, soit par l'entremise du secrétaire général, soit par l'intermédiaire d'un autre gouvernement.
- 341 6. Tous les organes permanents de l'Union sont représentés à la conférence à titre consultatif.

- 342 7. Sont admis aux Conférences de plénipotentiaires:
- 343 a) les délégations, telles qu'elles sont définies à l'annexe 2;
- 344 b) les observateurs des Nations Unies;
- 345 c) les observateurs des organisations régionales de télécommunication, conformément au numéro 337;
- 346 d) les observateurs des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément au numéro 338.

ARTICLE 61

Invitation et admission aux conférences administratives lorsqu'il y a un gouvernement invitant

- 347 1. (1) Les dispositions des numéros 334 à 340 sont applicables aux conférences administratives.
- 348 (2) Les Membres de l'Union peuvent faire part de l'invitation qui leur a été adressée aux exploitations privées reconnues par eux.
- 349 2. (1) Le gouvernement invitant, en accord avec le Conseil d'administration ou sur proposition de ce dernier, peut adresser une notification aux organisations internationales qui ont intérêt à envoyer des observateurs pour participer à la conférence à titre consultatif.
- 350 (2) Les organisations internationales intéressées adressent au gouvernement invitant une demande d'admission dans un délai de deux mois à partir de la date de la notification.
- 351 (3) Le gouvernement invitant rassemble les demandes et la

決定は、会議が自ら行う。

3 次の者は、主管庁会議に参加することを認められる。

三五二 (a) 第二附属書に定義する代表団

三五三 (b) 国際連合のオブザーバー

三五四 (c) 第三十二条に規定する電気通信に関する地域的機関のオブザーバー

三五五 (d) 第三三八号の規定により招請される専門機関及び国際原子力機関のオブザーバー

三五六 (e) 第三四九号から第三五一号までの規定により認められる国際機関のオブザーバー

三五七 (f) 認められた私企業の派遣する代表者で、当該私企業が属する連合員によつて正当に許可されるもの

三五八 (g) 連合の常設機関。ただし、顧問の資格によるものとし、かつ、当該常設機関の権限内の問題を会議が取り扱う場合に限る。会議は、必要な場合には、代表者を出席させることを必要と認めなかつた機関を招請することができる。

三五九 (h) 地域主管庁会議に投票権なしで参加するその他の地域の連合員のオブザーバー

第六十二条 連合員の請求又は管理理事会の提議による世界主管庁会議の招集に関する手続

三六一 1 世界主管庁会議の招集を希望する連合員は、その旨を、会議の議事日程、場所及び期日に関する提議とともに、事務総局長に通知する。

décision d'admission est prise par la conférence elle-même.

352 3. Sont admis aux conférences administratives:

353 a) les délégations, telles qu'elles sont définies à l'annexe 2;

354 b) les observateurs des Nations Unies;

355 c) les observateurs des organisations régionales de télécommunication dont il est fait mention à l'article 32;

356 d) les observateurs des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément au numéro 338;

357 e) les observateurs des organisations internationales agréées conformément aux dispositions des numéros 349 à 351;

358 f) les représentants des exploitations privées reconnues, dûment autorisés par le Membre dont elles dépendent;

359 g) les organes permanents de l'Union à titre consultatif, lorsque la conférence traite des affaires qui relèvent de leur compétence. En cas de besoin, la conférence peut inviter un organe qui n'aurait pas jugé utile de s'y faire représenter;

360 h) les observateurs des Membres de l'Union qui participent, sans droit de vote, à la conférence administrative régionale d'une région autre que celle à laquelle appartiennent lesdits Membres.

ARTICLE 62

Procédure pour la convocation de conférences administratives mondiales à la demande de Membres de l'Union ou sur proposition du Conseil d'administration

361 1. Les Membres de l'Union qui désirent qu'une conférence administrative mondiale soit convoquée en informent le secrétaire général en indiquant l'ordre du jour, le lieu et la date proposés pour la conférence.

- 三六二 2 事務総局長は、連合員の少なくとも四分の一から一致した請求を受けたときは、これを最も適当な電気通信手段によつてすべての連合員に通知し、この請求を受諾するかしないかを六週間以内に表明するよう連合員に要請する。
- 三六三 3 第二二九号の規定に従つて決定される連合員の過半数が第三六二号の請求に係る提議の全体に賛成することを表明するとき、すなわち、提議された会議の議事日程、期日及び場所をすべて受諾するときは、事務総局長は、その旨を最も適当な電気通信手段によつてすべての連合員に通知する。
- 三六四 4 (1) 受諾された提議が連合の所在地以外において会議を開催しようとするものであるときは、事務総局長は、関係国の政府に対し、招請政府となることを受諾するかしないかを照会する。
- 三六五 (2) 関係国の政府から肯定の回答が行われた場合には、事務総局長は、当該政府と合意の上、会議の開催に必要な措置をとる。
- 三六六 (3) 関係国の政府から否定の回答が行われた場合には、事務総局長は、会議の招集を請求した連合員に対し、開催の場所について新たな提議を行うよう要請する。
- 三六七 5 受諾された提議が連合の所在地において会議を開催しようとするものであるときは、第六十四条の規定を適用する。
- 三六八 6 (1) 提議の全体（議事日程、場所及び期日）が第二二九号の規定に従つて決定される連合員の過半数によつて受諾されないときは、事務総局長は、受領した回答を連合員に通知し、異論が生じた事項について六週間以内に最終的に意思を表明するよう連合員に要請する。
- 三六九 (2) 異論が生じた事項は、第二二九号の規定に従つて決定さ

362 2. Le secrétaire général, au reçu de requêtes concordantes provenant d'au moins un quart des Membres, en informe tous les Membres par les moyens de télécommunication les plus appropriés en les priant de lui indiquer, dans un délai de six semaines, s'ils acceptent ou non la proposition formulée.

363 3. Si la majorité des Membres, déterminée selon les dispositions du numéro 229, se prononce en faveur de la proposition, c'est-à-dire accepte à la fois l'ordre du jour, la date et le lieu de réunion proposés, le secrétaire général en informe tous les Membres par les moyens de télécommunication les plus appropriés.

364 4. (1) Si la proposition acceptée tend à réunir la conférence ailleurs qu'au siège de l'Union, le secrétaire général demande au gouvernement du pays intéressé s'il accepte de devenir gouvernement invitant.

365 (2) Dans l'affirmative, le secrétaire général, en accord avec ce gouvernement, prend les dispositions nécessaires pour la réunion de la conférence.

366 (3) Dans la négative, le secrétaire général invite les Membres qui ont demandé la convocation de la conférence à formuler de nouvelles propositions quant au lieu de la réunion.

367 5. Lorsque la proposition acceptée tend à réunir la conférence au siège de l'Union, les dispositions de l'article 64 sont applicables.

368 6. (1) Si l'ensemble de la proposition (ordre du jour, lieu et date) n'est pas accepté par la majorité des Membres, déterminée selon les dispositions du numéro 229, le secrétaire général communique les réponses reçues aux Membres de l'Union, en les invitant à se prononcer de façon définitive, dans un délai de six semaines, sur le ou les points controversés.

369 (2) Ces points sont considérés comme adoptés lorsqu'ils ont été

れる連合員の過半数が承認したときは、採択されたものとみなす。

三七〇 7 この条に定める手続は、管理理事会が世界主管庁会議の招集を提議する場合に準用する。

第六十三条 連合員の請求又は管理理事会の提議による地域主管庁会議の招集に関する手続

三七一 地域主管庁会議の場合には、前条に定める手続を、関係地域の連合員についてのみ準用する。会議の招集が当該地域の連合員の発議によつて行われるときは、事務総局長が当該地域の連合員の四分の一から一致した請求を受けることで足りる。

第六十四条 招請政府がない会議に関する規定

三七二 招請政府がない会議を開催するときは、第六十条及び第六十一条の規定を準用する。事務総局長は、スイス連邦政府と合意の上、連合の所在地において会議を招集し及び組織するため、必要な措置をとる。

第六十五条 すべての会議に共通の規定（会議の期日又は場所の変更）

三七三 1 第六十二条及び第六十三条の規定は、連合員の請求又は管理理事会の提議によつて会議の期日及び場所又はこれらはいずれかを変更する場合に準用する。ただし、その変更は、第

一九八二年の国際電気通信条約及び紛争解決議定書

approuvés par la majorité des Membres, déterminée selon les dispositions du numéro 229.

370 7. La procédure indiquée ci-dessus est également applicable lorsque la proposition de convocation d'une conférence administrative mondiale est présentée par le Conseil d'administration.

ARTICLE 63

Procédure pour la convocation de conférences administratives régionales à la demande de Membres de l'Union ou sur proposition du Conseil d'administration

371 Dans le cas des conférences administratives régionales, la procédure décrite à l'article 62 s'applique aux seuls Membres de la région intéressée. Si la convocation doit se faire sur l'initiative des Membres de la région, il suffit que le secrétaire général reçoive des demandes concordantes émanant du quart des Membres de cette région.

ARTICLE 64

Dispositions relatives aux conférences qui se réunissent sans Gouvernement invitant

372 Lorsqu'une conférence doit être réunie sans gouvernement invitant, les dispositions des articles 60 et 61 sont applicables. Le secrétaire général, après entente avec le Gouvernement de la Confédération suisse, prend les dispositions nécessaires pour convoquer et organiser la conférence au siège de l'Union.

ARTICLE 65

Dispositions communes à toutes les conférences
Changement de la date ou du lieu d'une conférence

373 1. Les dispositions des articles 62 et 63 s'appliquent par analogie lorsqu'il s'agit, à la demande de Membres de l'Union ou sur proposition du Conseil d'administration, de changer la date et le lieu d'une conférence, ou l'un des deux seulement. Toutefois, de tels changements ne peuvent être

二二九号の規定に従つて決定される関係連合員の過半数が賛成の意思を表明した場合に限り、行うことができる。

- 三七四 2 会議の期日又は場所の変更を提議する連合員は、必要な数の他の連合員の支持を得なければならない。

- 三七五 3 事務総局長は、必要な場合には、場所又は期日の変更から生ずることがある会計上の影響（例えば、当初定められた場所における会議の開催を準備するために要した経費がある場合における影響）を第三六二号に定める通知で通報する。

第六十六条 会議に対する提案及び報告の提出の期限及び方法

- 三七六 1 事務総局長は、招請状が发出された後直ちに、連合員に対し、会議の業務に関する提案を四箇月以内に事務総局長に送付するよう要請する。

- 三七七 2 その採用がこの条約又は業務規則の本文の改正をもたらす提案は、改正を必要とする本文の部分の規定番号によつて表示するものとし、それぞれの場合につき、その理由をできる限り簡潔に示さなければならない。

- 三七八 3 事務総局長は、提案を受領することにより、これをすべての連合員に通知する。

- 三七九 4 事務総局長は、主管庁、管理理事会並びに国際諮問委員会の総会及び会議準備会合から受領した提案又は報告を集めて整理し、会議の開会の少なくとも四箇月前に連合員に通知する。連合の役員は、提案を提出する権限を有しない。

第六十七条 会議に対する代表団の委任状

opérés que si la majorité des Membres intéressés, déterminée selon les dispositions du numéro 229, s'est prononcée en leur faveur.

- 374 2. Tout Membre qui propose de changer la date ou le lieu d'une conférence est tenu d'obtenir l'appui du nombre requis d'autres Membres.

- 375 3. Le cas échéant, le secrétaire général fait connaître dans la communication prévue au numéro 362 les conséquences financières probables qui résultent du changement de lieu ou du changement de date, par exemple lorsque des dépenses ont été engagées pour préparer la réunion de la conférence au lieu prévu initialement.

ARTICLE 66

Délais et modalités de présentation des propositions et rapports aux conférences

- 376 1. Immédiatement après l'envoi des invitations, le secrétaire général prie les Membres de lui faire parvenir dans un délai de quatre mois leurs propositions pour les travaux de la conférence.

- 377 2. Toute proposition dont l'adoption entraînerait la révision du texte de la Convention ou des Règlements administratifs doit contenir des références aux numéros des parties du texte qui requièrent cette révision. Les motifs de la proposition doivent être indiqués dans chaque cas aussi brièvement que possible.

- 378 3. Le secrétaire général communique les propositions à tous les Membres au fur et à mesure de leur réception.

- 379 4. Le secrétaire général réunit et coordonne les propositions et rapports reçus des administrations, du Conseil d'administration, des assemblées plénières des Comités consultatifs internationaux et des réunions préparatoires aux conférences, selon le cas, et les fait parvenir aux Membres quatre mois au moins avant la date d'ouverture de la conférence. Les fonctionnaires élus de l'Union ne sont pas habilités à présenter des propositions.

ARTICLE 67

Pouvoirs des délégations aux conférences

會議に對する提案及び報告の提出の期限及び方法

- 三八〇 1 連合員が會議に派遣する代表團は、第三八一号から第三八七号までの規定に従つて正當に委任されていなければならぬ。
- 三八一 2 (1) 全權委員會に對する代表團は、元首、政府の長又は外務大臣が署名した文書によつて委任される。
- 三八二 (2) 主管庁會議に對する代表團は、元首、政府の長、外務大臣又は會議において取り扱われる問題に關して權限を有する大臣が署名した文書によつて委任される。
- 三八三 (3) 第三八一号又は第三八二号に掲げる当局の一による確認を最終文書の署名前に受けることを條件として、代表團は、會議が開催される国の政府に對して派遣されている自國の外交使節團の長又は、會議が開催される國が連合の所在地のある國である場合には、國際連合ジュネヴ事務局に對して派遣されている自國の常駐代表團の長によつて、暫定的に委任されることが出来る。
- 三八四 3 委任狀は、第三八一号から第三八三号までに掲げる当局の一が署名し、かつ、次の基準の一に適合する場合には、受理される。
- 三八五 代表團に全權を与えること。
- 三八六 代表團に政府を代表する權限を無制限に与えること。
- 三八七 代表團又はその特定の構成員に最終文書に署名する權限を与えること。
- 三八八 4 (1) 本會議によつて委任狀が正規のものであると認められた代表團は、關係連合員の投票權を行使し、かつ、最終文書に署名する權限を有する。
- 三八九 (2) 本會議によつて委任狀が正規のものであると認められなかつた代表團は、このような狀態が是正されない限り、投

380 1. La délégation envoyée à une conférence par un Membre de l'Union doit être dûment accréditée conformément aux dispositions des numéros 381 à 387.

381 2. (1) Les délégations aux Conférences de plénipotentiaires sont accréditées par des actes signés par le chef de l'Etat, ou par le chef du gouvernement, ou par le ministre des Affaires étrangères.

382 (2) Les délégations aux conférences administratives sont accréditées par des actes signés par le chef de l'Etat, ou par le chef du gouvernement, ou par le ministre des Affaires étrangères, ou par le ministre compétent pour les questions traitées au cours de la conférence.

383 (3) Sous réserve de confirmation émanant de l'une des autorités citées au numéro 381 ou 382 et reçue avant la signature des Actes finaux, une délégation peut être provisoirement accréditée par le chef de la mission diplomatique de son pays auprès du gouvernement du pays où se tient la conférence ou, si ce dernier est celui du siège de l'Union, par le chef de la délégation permanente de son pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

384 3. Les pouvoirs sont acceptés s'ils sont signés par l'une des autorités énumérées aux numéros 381 à 383 et s'ils répondent à l'un des critères suivants:

385 — conférer les pleins pouvoirs à la délégation;

386 — autoriser la délégation à représenter son gouvernement sans aucune restriction;

387 — donner à la délégation ou à certains de ses membres le droit de signer les Actes finaux.

388 4. (1) Une délégation dont les pouvoirs sont reconnus en règle par la séance plénière est habilitée à exercer le droit de vote du Membre intéressé et à signer les Actes finaux.

389 (2) Une délégation dont les pouvoirs ne sont pas reconnus en règle par la séance plénière n'est pas habilitée à exercer le droit de vote ni

票権を行使し、かつ、最終文書に署名する権限を有しない。

三九〇

5 委任状は、できる限り速やかに会議の事務局に寄託する。委任状の審査は、第四七一号に定める特別の委員会が行う。この委員会は、その結論に関する報告を本会議が定める期間内に本会議に提出する。連合員の代表団は、本会議がこれについて決定を行うまでの間、業務に参加し、かつ、関係連合員の投票権を行使する権限を有する。

三九一

6 連合員は、原則として、連合の会議に自己の代表団を派遣するよう努めるものとする。もつとも、連合員は、例外的理由によつて自己の代表団を派遣することができないときは、他の連合員の代表団に、自己に代わつて投票しかつ署名する権限を与えることができる。この権限の委任は、第三八一号又は第三八二号に掲げる当局の一角が署名した文書によつて行わなければならない。

三九二

7 投票権を有する代表団は、自己が出席することができない会合における投票権の行使を、投票権を有するその他の代表団に委任することができる。この場合には、投票権の行使を委任する代表団は、十分な余裕をもつて、かつ、書面により、会議の議長にその旨を通知する。

三九三

8 代表団は、一を超える票を代理として投ずることができない。

三九四

9 電報による委任状及び代理権に係る電報による委任状は、受理されない。もつとも、委任状について会議の議長又は事務局が行う照会に対する電報による回答は、受理される。

a signer les Actes finals tant qu'il n'a pas été remédié à cet état de choses.

390

5. Les pouvoirs doivent être déposés au secrétariat de la conférence dès que possible. Une commission spéciale telle que celle qui est décrite au numéro 471 est chargée de les vérifier; elle présente à la séance plénière un rapport sur ses conclusions dans le délai fixé par celle-ci. En attendant la décision de la séance plénière à ce sujet, la délégation d'un Membre de l'Union est habilitée à participer aux travaux et à exercer le droit de vote de ce Membre.

391

6. En règle générale, les Membres de l'Union doivent s'efforcer d'envoyer aux conférences de l'Union leurs propres délégations. Toutefois, si pour des raisons exceptionnelles un Membre ne peut pas envoyer sa propre délégation, il peut donner à la délégation d'un autre Membre le pouvoir de voter et de signer en son nom. Ce transfert de pouvoir doit faire l'objet d'un acte signé par l'une des autorités citées au numéro 381 ou 382.

392

7. Une délégation ayant le droit de vote peut donner mandat à une autre délégation ayant le droit de voter d'exercer ce droit au cours d'une ou de plusieurs séances auxquelles il ne lui est pas possible d'assister. En pareil cas, elle doit en informer le président de la conférence en temps utile et par écrit.

393

8. Une délégation ne peut exercer plus d'un vote par procuration.

394

9. Les pouvoirs et procurations adressés par télégramme ne sont pas acceptables. En revanche, sont acceptés les réponses télégraphiques aux demandes de clarification du président ou du secrétariat de la conférence concernant les pouvoirs.